

Bill C-146, déclarant fête nationale la fête du drapeau canadien—M. Haidasz.

Bill C-147, modifiant la Loi sur le Conseil de recherches sur les pêcheries—M. Stewart (Cochrane).

Bill C-148, concernant la divulgation du nom des toxico-manes—M. Haidasz.

Bill C-149, modifiant la Loi sur la preuve au Canada (Déclarations incriminantes)—M. Orlikow.

Bill C-150, concernant l'exportation des denrées cultivées et produites au Canada—M. Peters.

Bill C-151, concernant la fête du Canada—M. Gibson.

Bill C-152, modifiant la loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines—M. Stewart (Cochrane).

Bill C-153, modifiant la loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada—M. Stewart (Cochrane).

Bill C-154, modifiant la loi sur la Bibliothèque nationale—M. Stewart (Cochrane).

Bill C-155, modifiant la loi sur la statistique—M. MacDonald (Egmont).

Bill C-156, concernant la recherche relative à l'usage des drogues—M. Goode.

Bill C-157, concernant le port de Toronto—M. Chappell.

Bill C-158, ayant pour objet de contrôler la teneur en goudron et en nicotine des cigarettes—M. Howe.

Bill C-159, modifiant la loi sur l'identification des criminels—M. Hogarth.

Bill C-160, modifiant la loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien—M. Stewart (Cochrane).

Bill C-161, modifiant la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers—M. Baldwin.

Bill C-162, modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation (Projets municipaux contre la pollution des eaux et des sols)—M. Alexander.

Bill C-163, établissant un Bureau de contrôle de la pollution dans la région de la Capitale nationale—M. Francis.

Bill C-164, modifiant la loi sur l'expansion des exportations—M. Stewart (Cochrane).

Bill C-165, modifiant le Code criminel (Avortement)—M^{me} MacInnis.

Bill C-166, modifiant le Régime d'assistance publique du Canada—M. Lewis.

Bill C-167, modifiant la loi sur les enquêtes (Publication des rapports)—M. Baldwin.

Bill C-168, modifiant la loi sur l'immigration (Arrière-formation mentale)—M. Mather.

Bill C-169, modifiant la loi sur les jeunes délinquants—M. Robinson.

Bill C-170, modifiant la loi sur les petits prêts (Annonces)—M. Orlikow.

[M. l'Orateur.]

QUESTIONS ORALES

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE—LA PROCÉDURE RELATIVE À LA DIVULGATION DU NOMBRE ET DES NOMS DES PERSONNES APPRÉHENDÉES, DES ACCUSATIONS, ETC.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre serait-il disposé à faire une déclaration, non pas aujourd'hui, bien entendu, mais à la première occasion, sur le succès des opérations en vertu de la loi sur les mesures de guerre et sur la procédure qu'on compte suivre quant à la divulgation du nombre des arrestations, des noms des personnes en cause et des accusations retenues contre elles, quant aux dispositions prises ou aux assurances données relativement à la possibilité pour elles de recourir aux services d'un avocat et quant aux arrangements intervenus relativement à la révision des cas? Le premier ministre consentirait-il à faire une telle déclaration?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, je prendrai bien volontiers note de la suggestion. Il sera utile à la Chambre, j'en suis sûr, de connaître le mode d'application de la loi. Il se peut qu'un de mes ministres fasse la déclaration à ma place. Sans aucun doute, le chef de l'opposition sait que le Règlement adopté confie au solliciteur général de la province le soin d'appliquer la loi. Notre rôle sera de collaborer avec lui et de voir à lui apporter toute l'aide nécessaire pour assurer une interprétation du Règlement et de la loi conforme aux intentions des députés.

[Français]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Étant donné que plusieurs personnes ont signalé dernièrement qu'à la suite d'arrestations possibles, elles ne savent plus où se trouvent leurs enfants ou leurs parents, le très honorable premier ministre pourrait-il demander au procureur général de la province de publier chaque jour la liste des personnes arrêtées et le lieu de leur détention, afin de rassurer les proches des personnes qui seraient ainsi détenues?

Le très hon. M. Trudeau: La suggestion me paraît avoir du bon, monsieur le président. Je vais m'assurer que le procureur général de la province de Québec, qui est responsable de l'application des règlements dans cette province, soit mis au courant de la proposition de l'honorable député.

LES RAPPORTS ENTRE CERTAINES AMBASSADES ÉTRANGÈRES ET LE FLQ

[Traduction]

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, le premier ministre serait-il en mesure de dire à la Chambre si une ou plusieurs ambassades étrangères ont été associées directement ou indirectement aux activités du FLQ? Je me rends compte des difficultés que peut poser la ques-